

# CIToyENS DE LA COMMUNAUTE

## DOCUMENTS A PRESENTER POUR...



### **INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'ETAT CIVIL (de l'étranger ou d'une autre municipalité)**

Pour chacune des composantes qui se déplace il faut présenter les documents suivants:

- Passeport ou carte d'identité du pays de provenance valable à l'étranger
- Numéro d'identification fiscale
- Carte d'identité délivrée par une autre mairie italienne - si vous avez
- Permis de conduire italien (originale ou photocopies) – si vous avez
- Plaques d'immatriculation des véhicules de votre propriété ou copropriété – si vous avez
- Certificats de mariage et de naissance dûment traduit et légalisé – si vous avez
- Les documents prouvant la régularité de séjour selon Décret-loi 30/2007, ou l'attestation de séjour délivré par une autre municipalité ou les papiers nécessaires pour la délivrance du permis (voir ci-dessous) avec une « marca da bollo » de € 14,62



### **ATTESTATION DE SEJOUR (ou attestation d'inscription a l'état civil des citoyens de la Communauté européenne)**

- Passeport ou carte d'identité du pays de provenance valable à l'étranger
- marca da bollo de 14,62 euros pour la demande
- pour l'emploi: contrat de travail, les dernières feuilles de paie. En cas de chômage involontaire il faut consigner le dernier contrat, les dernières feuilles de paie et l'inscription au Centre de l'Emploi.
- pour les professions libérales: auto-déclaration de TVA et d'inscription à la Chambre de Commerce ainsi que les factures récents d'œuvres d'achat/ vente / de services
- Pour des motivation de famille (seulement conjoint, les fils et les parents): Exigences de la membre de la famille (contrat de travail

et feuilles de paie ou auto-déclaration de TVA et d'inscription à la Chambre de Commerce) et les documents prouvant le lien (certificat de naissance ou de mariage), traduits et légalisé

• Pour les études ou de résidence de choix: Démonstration de moyens économiques de subsistance dans votre compte courant ou par envoi d'argent, plus l'inscription volontaire au service sociale régional de la santé ou d'assurance maladie couvrant tous les risques pour une année ou le modèle E106, E120, E121, E109, plus éventuelle inscription à l'école, université, formation.



### **CHANGEMENT D'ADRESSE (changement au sein de la ville d'Asti)**

Il faut présenter une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité ou permis de conduire) pour le déclarant et pour chaque composant qui déplace, les documents suivants:

- Permis de conduire italien (original ou photocopies) – si vous avez
- Plaques d'immatriculation des véhicules de votre propriété ou copropriété – si vous avez



### **CARTE D'IDENTITE' (peut être délivré de 0 (zéro) ans – pour la délivrance on doit être résident et est seulement valable en Italie)**

Par le décret-loi 112 du 25 Juin 2008, la validité de la carte d'identité, seulement pour les citoyens d'âge ,est passé de cinq a dix ans. Pour les carte d'identité expiré après le 26/06/2008, la municipalité peut valider le document d'origine pour encore cinq ans par l'apposition du cachet dans le cas du papier ou une déclaration pour le document en format électronique.

Selon les dispositions du décret-ce la loi, la limite d'âge maximal pour la délivrance de cartes d'identité aux mineurs, précédemment fixé à 15 ans, a été supprimé; et en particulier a été établi une validité du document différent selon l'âge de l'enfant :

1. validité de 3 ans pour la carte d'identité délivrée aux enfants de moin de 3 ans.

2. validité de 5 ans pour la carte d'identité délivrée aux enfants entre 3 et 18 ans.

**Documents nécessaires pour la délivrance:**

- Carte d'identité expirée en cas de renouvellement ou un autre document dans le cas de la première carte.
- en cas de vol ou de perte il faut présenter une déclaration fait auprès de la police et un autre document d'identité valable –
- Attestation de séjour

